



**Comité de Parents des Écoles de Montréal**

**Rapport Annuel d'Activités  
Année scolaire 2024–2025**

## Table des matières

1	Mot de la Présidence .....	4
2	Mission et rôle du Comité de Parents .....	5
3	Organisation et fonctionnement du Comité de Parents .....	6
3.1	Séances du Comité de Parents .....	6
3.2	Composition du comité exécutif .....	6
3.3	Représentants sur d'autres comités au Comité de Parents .....	7
4	Activités et réalisations .....	7
4.1	Présentations aux membres du Comité .....	7
4.2	Séances plénières .....	8
4.3	Approbations et adoptions .....	8
4.4	Consultations et suivis .....	9
4.5	Représentations officielles .....	9
4.6	Reconnaissance de l'engagement des parents .....	9
5	États financiers (sommaire) .....	9
5.1	Dépenses courantes .....	9
5.2	Dépenses administratives .....	10
5.3	Dépenses de salaires .....	10
5.4	Analyse globale .....	10
6	Défis rencontrés .....	11
6.1	Prise de notes et comptes rendus .....	11
6.2	Formation obligatoire des membres de CÉ .....	11
6.3	Consultations ponctuelles .....	11
6.4	Représentation incomplète des écoles .....	11
6.5	Charge de bénévolat et fonctionnement de l'exécutif .....	12
6.6	Enjeux récurrents et contraintes budgétaires .....	12
7	Perspectives pour 2025–2026 .....	12
7.1	Formation obligatoire des membres de CÉ .....	12
7.2	Consultations ponctuelles .....	12

7.3	Représentation incomplète des écoles .....	13
7.4	Charge de bénévolat et fonctionnement de l'exécutif .....	13
7.5	Enjeux récurrents et contraintes budgétaires.....	13
8	Références .....	14

## **1 Mot de la Présidence**

*Chers parents,*

*Au terme de l'année scolaire 2024–2025, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Comité de parents des Écoles de Montréal. Cette année a été marquée par l'engagement soutenu de nos membres, qui ont travaillé avec constance pour représenter les parents et défendre les intérêts des élèves dans un contexte parfois exigeant.*

*Cette année, le traitement de certains dossiers a renforcé notre conviction de l'importance d'une communication claire et d'une consultation en amont. Les situations nous rappellent le rôle essentiel du Comité de parents : être une voix vigilante et constructive afin que les préoccupations des familles soient toujours considérées dans les décisions qui touchent directement les élèves.*

*Malgré des défis, nous avons maintenu un dialogue constant grâce à la mise en place d'un comité de communication, à nos interventions lors des consultations obligatoires et à nos prises de position claires sur des enjeux sensibles. Nous avons porté les préoccupations des parents sur des sujets aussi variés que la qualité des services de garde, la sécurité aux abords des écoles, ou encore l'organisation des services aux élèves.*

*L'année s'est terminée par les annonces budgétaires du ministère de l'Éducation : d'abord 570 millions de coupures, puis une réinjection partielle de 540 millions assortie de conditions encore incertaines. Nous veillerons de près à ce que ces décisions ne viennent pas compromettre les services directs aux élèves, car c'est leur réussite et leur bien-être qui doivent rester au cœur des choix budgétaires.*

*Alors que nous amorçons une nouvelle année scolaire, notre engagement demeure clair : défendre avec rigueur et conviction les intérêts des élèves et des familles, et maintenir une collaboration constructive avec les instances décisionnelles, même lorsque cela exige fermeté et persévérance. Ce sont les parents qui portent cette vigilance et qui assurent que la voix des familles reste présente dans le débat public et institutionnel.*

*Je remercie toutes celles et ceux qui se sont investis cette année dans les travaux du Comité de parents et plus largement, je tiens à souligner le bénévolat de tous les parents dans leurs écoles. Votre dévouement témoigne de la force de notre réseau et de notre détermination collective.*

***Ensemble, nous continuerons à faire une différence.***

Kiléka Coulibaly, Présidente du Comité de Parents des Écoles de Montréal.

## 2 Mission et rôle du Comité de Parents

Conformément à sa définition officielle en 2025, le Comité de Parents du CSSDM a pour mission première de « **représenter les intérêts des parents au sein du Centre de services scolaire de Montréal**. Il est également appelé à donner son avis à cette dernière sur toute question d'ordre scolaire »<sup>1</sup>.

Renforcées par la Loi sur l'instruction publique (LIP, article 192), ses fonctions incluent notamment<sup>2</sup>:

- Valoriser l'éducation publique auprès des parents ;
- Proposer des moyens pour soutenir l'engagement des parents dans le suivi de la scolarisation de leur enfant ;
- Faciliter les échanges entre les parents, les écoles et l'administration scolaire ;
- Promouvoir la participation parentale aux activités scolaires et institutionnelles, et désigner des représentants aux divers comités (p.ex. conseil d'administration, comité transport, CCSEHDAA) ;
- Transmettre les préoccupations des parents, relayées par les représentants d'école ou les comités ;
- Élaborer et proposer, en collaboration avec le CSSDM, des politiques liées aux contributions financières des familles ;
- Donner son avis sur les projets pédagogiques, les services offerts ou envisagés, ainsi que sur toute question favorisant le bon fonctionnement du système scolaire ;
- Être consulté, comme le prescrit l'article 193 de la LIP, sur des enjeux institutionnels majeurs comme : le plan d'engagement vers la réussite, le calendrier scolaire, la répartition des services éducatifs, les critères d'inscription, la fermeture ou le maintien d'école, les services de garde, etc.

Selon le ministère de l'Éducation du Québec<sup>3</sup>, l'engagement parental est essentiel à la réussite éducative des élèves. Le Ministère insiste sur l'importance de tisser des relations fondées sur la valorisation et la reconnaissance du rôle des parents, ainsi que sur la valorisation des partenariats école–famille–communauté, facteurs reconnus comme bénéfiques pour le bien-être et la réussite scolaire des élèves.

---

<sup>1</sup> Extrait de la page web du Comité de Parents des Écoles de Montréal

<sup>2</sup> Fonctions extraites du coffre à outils du site web du Regroupement des Comités de Parents Autonomes du Québec (RCPAQ)

<sup>3</sup> Ministère de l'Éducation du Québec, Publication ministérielle - Rôle des parents et de la communauté dans la réussite éducative et dans la valorisation de l'éducation, 2e édition, 2021.

### **3 Organisation et fonctionnement du Comité de Parents**

#### **3.1 Séances du Comité de Parents**

Le Comité de parents a tenu dix (10) séances au cours de l'année scolaire (voir Tableau 1). Neuf (9) de celles-ci se sont déroulées en présentiel au siège du CSSDM, situé au 5100, rue Sherbrooke Est à Montréal, et une (1) séance a eu lieu en mode virtuel via la plateforme Zoom.

Parmi les 206 écoles du CSSDM, 122 représentants et 82 substituts ont été élus lors des assemblées générales annuelles des parents pour siéger au Comité de parents. Conformément aux règles établies, le quorum est fixé à quarante-trois (43) membres, soit trente-cinq pour cent (35 %) de présence.

Au total, huit (8) séances ont atteint le quorum, avec une moyenne de cinquante-sept (57) parents présents, correspondant à un taux de participation moyen de quarante-six pour cent (46 %). Une séance, tenue le 17 juin 2025, n'a pas atteint le quorum (vingt-sept [27] parents présents) et a été transformée en séance plénière sans prise de décision. Enfin, la séance du 8 octobre 2024 a été consacrée à l'accueil et à l'intégration des nouveaux membres.

*Tableau 1 : Tableau descriptif des séances du Comité de Parents pour 2024-2025*

<i>Dates</i>	<i>Lieu</i>	<i>Présence</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Quorum</i>
<i>8 octobre 2024</i>	5100 Sherbrooke E.	NA	NA	NA
<i>29 octobre 2024</i>	5100 Sherbrooke E.	69	56 %	✓
<i>26 novembre 2024</i>	5100 Sherbrooke E.	63	51 %	✓
<i>17 décembre 2024</i>	5100 Sherbrooke E.	51	41 %	✓
<i>28 janvier 2025</i>	5100 Sherbrooke E.	57	46 %	✓
<i>25 février 2025</i>	Plateforme Zoom	74	60 %	✓
<i>25 mars 2025</i>	5100 Sherbrooke E.	52	42 %	✓
<i>29 avril 2025</i>	5100 Sherbrooke E.	50	41 %	✓
<i>27 mai 2025</i>	5100 Sherbrooke E.	47	38 %	✓
<i>17 juin 2025</i>	5100 Sherbrooke E.	27	22 %	X

#### **3.2 Composition du comité exécutif**

Les membres du comité exécutif sont élus par l'assemblée des parents pour un mandat d'une durée d'un an, renouvelable. Le comité est responsable de la coordination des activités du Comité de Parents, de la représentation des parents auprès des instances scolaires et municipales, ainsi que de la prise de décisions nécessaires au bon fonctionnement du comité.

Pour l'année scolaire 2024–2025, le comité exécutif du CP était composé de 4 à 6 membres (voir Tableau 2). Au cours de l'année, certains changements sont survenus au sein du comité exécutif. Les responsabilités des postes vacants ont été temporairement assumées par les membres restants, assurant ainsi la continuité des activités et le maintien de la représentation des parents.

*Tableau 2 : Liste des membres du comité exécutif élus*

<i>Fonction</i>	<i>Nom et période de mandat</i>
<i>Présidence</i>	Kiléka Coulibaly
<i>Vice-présidence</i>	Violaine Campo (octobre 2024 – janvier 2025) Poste vacant (depuis janvier 2025)
<i>Trésorerie</i>	Tahina-Karla Renord
<i>Conseillers</i>	André Arteau Ulrich Habay (octobre 2024 – janvier 2025) Isabelle Pivotto

### **3.3 Représentants sur d'autres comités au Comité de Parents**

Pour l'année scolaire 2024–2025, le CP a bénéficié de la participation de représentants issus du CP ou d'autres comités, afin d'assurer un suivi étroit des dossiers et une coordination efficace entre les différentes instances. Les représentants étaient les suivants :

- Comité Transport, représenté par Sylvain Caron, membre du CP ;
- Comité communication, représenté par Kiléka Coulibaly et Isabelle Pivotto, membres du CP, ainsi que par Marie-Pascale Lévesque, ancienne membre du CP ayant ainsi maintenu son implication afin d'assurer une continuité et un suivi optimal des travaux de ce comité.
- CCSEHDAA, représenté par Marianna Marocco, avec Véronique Papineau comme substitut, toutes deux membres du CCSEHDAA.

La présence de ces représentants a permis au CP de rester pleinement informé des activités et décisions des autres comités, renforçant ainsi la cohérence et l'efficacité de sa mission de représentation des parents.

## **4 Activités et réalisations**

Au cours de l'année 2024–2025, le Comité de Parents des Écoles de Montréal a pris part à diverses activités qui ont contribué à renforcer son rôle de représentation, à enrichir les connaissances de ses membres et à soutenir le fonctionnement démocratique du comité.

### **4.1 Présentations aux membres du Comité**

Plusieurs présentations ont été offertes aux membres du Comité de Parents au cours des séances régulières, favorisant le partage d'information et le développement des compétences. Parmi celles-ci :

- Présentation du RCPAQ par Sylvain Martel, chargé de communication (8 octobre 2024) ;
- « Le Comité de Parents – Pourquoi ? » par François Paquet, formateur du RCPAQ (8 octobre 2024) ;
- Présentation du PTRDI par Mathieu Desjardins (26 novembre 2024), suivie d'une présentation complémentaire sur l'état des constructions du réseau du CSSDM par Stéphane Chaput (17 décembre 2024) ;
- Présentation sur la révision de la répartition des services professionnels par les Services éducatifs du CSSDM (17 décembre 2024) ;
- Présentation du bilan du des plaintes traitées par le CSSDM par Erika Cloutier (17 décembre 2024) ;
- Présentation de l'organisme *Avec toute ma tête* par Simon Poulin (28 janvier 2025) ;
- Présentation du Projet PIVOT par René-André Brisebois (28 janvier 2025) ;
- Présentation sur l'importance du communautaire dans les milieux scolaires par Chrystelle Robitaille du Centre Lasallien (25 février 2025) ;
- Présentation sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la prévention du décrochage scolaire par François Paquet, formateur du RCPAQ (25 février 2025).

Ces activités ont contribué à l'information et à la formation continue des membres, tout en nourrissant la réflexion collective.

#### **4.2 Séances plénières**

Enfin, deux séances plénières ont permis d'approfondir des thématiques importantes pour la participation parentale. Le 29 avril 2025, une plénière intitulée *Être membre du Conseil d'administration, qu'est-ce que ça implique ?* a été animée par Sylvain Caron et Kiléka Coulibaly. Le 17 juin 2025, une plénière consacrée à la présentation de la Régie interne, élaborée et animée par le comité exécutif, a permis une discussion enrichissante avec les membres autour des points soulevés.

#### **4.3 Approbations et adoptions**

Dans le cadre de son mandat, le Comité de Parents a procédé à diverses approbations et adoptions. Ont notamment été approuvés :

- La liste des parents sélectionnés lors de l'Assemblée générale annuelle du CCSEHDAA (29 octobre 2024) ;

Ont également été adoptés :

- Le calendrier annuel des séances ;
- La procédure de désignation des membres parents au Conseil d'administration ;
- La désignation officielle des membres parents au Conseil d'administration du CSSDM (27 mai 2025).

#### **4.4 Consultations et suivis**

Le Comité de Parents a été consulté notamment sur la révision de la répartition des services professionnels. Par ailleurs, un suivi régulier a été effectué concernant plusieurs instances et dossiers, incluant le RCPAQ, le Comité institutionnel Transport et le CCSEHDAA.

#### **4.5 Représentations officielles**

Le Comité de Parents a assuré une présence à différents événements publics et institutionnels. Parmi ceux-ci, mentionnons la participation au lancement montréalais des Journées de la persévérance scolaire, le 10 février 2025, où le comité était représenté par Kiléka Coulibaly, Isabelle Pivotto et André Arteau. De plus, le Comité a été représenté par Kiléka Coulibaly lors du Forum contre les violences armées, tenu le 26 avril 2025. Ces représentations ont permis de contribuer aux discussions sur des enjeux éducatifs et sociaux d'importance.

#### **4.6 Reconnaissance de l'engagement des parents**

Lors de la séance du 17 juin 2025, une activité de reconnaissance a été organisée afin de souligner la contribution des parents au Comité de Parents et dans les écoles. À cette occasion, l'ensemble des membres présents ont reçu un porte-clé à l'effigie du comité. De plus, une distinction particulière a été remise sous forme de trophée : aux parents membres impliqués depuis au moins trois ans et ayant fait preuve d'assiduité aux séances du Comité de Parents en 2024–2025, ainsi qu'aux parents bénévoles désignés dans des milieux scolaires.

Cette initiative a permis de reconnaître publiquement l'apport essentiel de l'engagement bénévole des parents, qui contribue à la vitalité et à la représentativité du Comité de Parents.

## **5 États financiers (sommaire)**

Pour l'année 2024–2025, le Comité de Parents disposait d'un budget total de 69 647 \$. Les dépenses réelles se sont élevées à 6 434 \$, laissant un solde de 63 213 \$.

### **5.1 Dépenses courantes**

Les principaux postes de dépenses ont été :

- Matériel divers : 247 \$ sur un budget de 3 854 \$ (solde : 3 607 \$).
- Autres services et contrats : 225 \$ sur 20 700 \$ (solde : 20 475 \$).
- Publicité et imprimerie : aucune dépense n'a été enregistrée malgré des prévisions de 13 500 \$.
- Téléphonie et cellulaire : un ajustement comptable entraîne un solde négatif de -619 \$, sans dépense directe engagée durant l'année.

## **5.2 Dépenses administratives**

Les dépenses les plus significatives se retrouvent dans cette catégorie :

- Compensation aux bénévoles et élèves (gardiennage) : 1 413 \$ sur un budget de 19 700 \$ (solde : 18 287 \$).
- Déplacements : 733 \$ sur 5 500 \$ (solde : 4 767 \$).
- Frais de civilité (nourriture des rencontres) : un dépassement a été constaté, avec 3 816 \$ dépensés pour un budget prévu de 1 012 \$, soit un déficit de 2 804 \$. Ce dépassement s'explique principalement par le fait que plusieurs rencontres du Comité ont eu lieu en présentiel cette année, contrairement aux années précédentes où une grande partie des séances se tenaient en mode virtuel, générant ainsi peu de frais.

## **5.3 Dépenses de salaires**

Le poste budgétaire relatif aux salaires pour l'entretien ménager et la location de salles (4 500 \$) n'a pas été utilisé au cours de l'année.

## **5.4 Analyse globale**

Dans l'ensemble, les dépenses demeurent très limitées par rapport aux sommes disponibles. La grande majorité des crédits budgétaires n'a pas été utilisée. Toutefois, le surplus non dépensé n'est pas conservé par le Comité de Parents : il est retourné au CSSDM en fin d'exercice.

Cela amène deux constats :

1. Le dépassement des frais de civilité, attribuable au retour massif des rencontres en présentiel, illustre l'importance d'adapter les prévisions budgétaires aux nouvelles réalités du fonctionnement du Comité.
2. L'écart significatif entre les sommes prévues et les dépenses engagées dans plusieurs postes (publicité, contrats, salaires) souligne la nécessité de réviser la planification budgétaire afin de mieux l'aligner sur les besoins réels.

En perspective, le budget 2025–2026 devrait être annoncé comme inchangé, bien que son montant exact n’ait pas encore été confirmé. Le Comité devra donc envisager une utilisation plus optimale des crédits disponibles, en tenant compte de la nature des rencontres (présentiel/virtuel), du soutien aux parents bénévoles et des besoins en communication et en représentativité.

## **6 Défis rencontrés**

Au cours de l’année 2024–2025, plusieurs défis ont marqué les travaux du Comité de Parents et ont suscité des réflexions sur les améliorations possibles.

### **6.1 Prise de notes et comptes rendus**

La qualité et la constance de la prise de notes lors des séances ont représenté un enjeu. Afin d’y remédier, il a été proposé qu’un membre de l’exécutif assure la mise au propre des notes, avec une compensation horaire pour ce travail administratif, excluant toutefois le temps passé en séance.

### **6.2 Formation obligatoire des membres de CÉ**

Bien que la formation des membres de conseils d’établissement (CÉ) soit obligatoire, certaines discussions laissent entrevoir que cette formation n’est pas toujours suivie ou appliquée de manière uniforme. Il a été suggéré que le Comité de Parents propose des formations complémentaires, accessibles à l’ensemble des parents, sur des thématiques liées au fonctionnement des CÉ.

### **6.3 Consultations ponctuelles**

Alors que les consultations récurrentes sont généralement planifiées à l’avance, certaines consultations ponctuelles ont été soumises dans des délais restreints, ce qui a pu limiter la capacité du Comité à recueillir et à exprimer pleinement la voix des parents. Afin de pallier cette difficulté, une demande a été formulée auprès du Secrétariat général pour établir un calendrier des consultations, permettant ainsi de mieux planifier les discussions en s’assurant d’avoir toujours au moins 1 séance du comité entre la présentation de la consultation et la réponse du comité.

### **6.4 Représentation incomplète des écoles**

Parmi les 206 écoles du CSSDM, 122 disposaient d’un représentant élu et 82 d’un substitut. Ainsi, une quarantaine d’écoles n’étaient pas couvertes par un remplaçant en cas d’absence, limitant parfois la continuité de la représentation parentale.

## **6.5 Charge de bénévolat et fonctionnement de l'exécutif**

La participation au Comité de Parents repose entièrement sur le bénévolat. Les responsabilités assumées par le comité exécutif, et plus particulièrement par la présidence, sont nombreuses et variées (représentation, communication, trésorerie, organisation, suivi statutaire, accompagnement des CÉ et des parents). Le maintien d'un exécutif fort, solidaire et complémentaire demeure essentiel afin de répartir ces responsabilités et d'assurer la stabilité des travaux.

## **6.6 Enjeux récurrents et contraintes budgétaires**

Certains dossiers réapparaissent chaque année, notamment la sécurité dans les cours d'école en période hivernale, la sécurité aux abords des établissements ou encore les travaux de réparation en attente. Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires croissantes, il devient difficile de répondre efficacement à ces besoins pourtant essentiels. L'annonce de nouvelles compressions par le ministre de l'Éducation en fin d'année scolaire souligne la nécessité pour les parents de demeurer vigilants et de continuer à faire entendre leurs préoccupations. Par ailleurs, même si le CSSDM a affirmé que les services éducatifs destinés aux élèves ne seraient pas affectés par ces compressions, le Comité de Parents estime nécessaire de maintenir une vigilance accrue à ce sujet, afin de s'assurer que les services demeurent accessibles, équitables et de qualité pour l'ensemble des élèves.

Ces défis, tout en révélant certaines limites dans le fonctionnement du Comité de Parents, constituent également des occasions d'amélioration. Ils ouvrent la voie à de nouvelles pistes de réflexion et d'action pour l'année 2025–2026, afin de renforcer l'efficacité, la représentativité et l'influence du Comité.

## **7 Perspectives pour 2025–2026**

À la lumière des constats de l'année écoulée, le Comité de Parents envisage de mettre en discussion et en œuvre certaines pistes d'action pour répondre aux défis rencontrés :

### **7.1 Formation obligatoire des membres de CÉ**

- Développer un calendrier annuel de formations complémentaires offertes à tous les parents, en lien avec les rôles et responsabilités dans les CÉ.
- Explorer d'autres avenues afin de rejoindre un plus grand nombre de parents.

### **7.2 Consultations ponctuelles**

- Maintenir la demande d'un calendrier prévisionnel des consultations auprès du Secrétariat général.

- Développer un mécanisme interne de consultation rapide (ex. sondages express en ligne auprès des représentants) afin d'accroître la réactivité du CP dans les délais serrés.

### **7.3 Représentation incomplète des écoles**

- Poursuivre la sensibilisation auprès des directions et des parents pour encourager la mise en candidature et le remplacement des sièges vacants.
- Envisager des mesures de communication spécifiques (capsules, guides, infolettres) pour soutenir les parents dans leur rôle de représentant ou de substitut.

### **7.4 Charge de bénévolat et fonctionnement de l'exécutif**

- Mettre en place des outils de partage des tâches (ex. calendrier collaboratif, répartition claire des mandats) afin de mieux équilibrer les responsabilités.
- S'assurer de la clarté du mandat des membres de l'exécutif : partage des dossiers selon les compétences/intérêts, pairage pour favoriser le travail d'équipe.
- Offrir aux membres de l'exécutif un accompagnement par des formations ou du mentorat, favorisant la cohésion et la complémentarité des rôles.

### **7.5 Enjeux récurrents et contraintes budgétaires**

- Développer un suivi annuel documenté des enjeux récurrents (sécurité, infrastructures, réparations) afin de renforcer la continuité des interventions du CP.
- Maintenir une vigilance active concernant l'impact des compressions budgétaires sur les services éducatifs aux élèves, notamment par un suivi régulier auprès du CSSDM et par l'expression claire des préoccupations des parents dans les instances appropriées.

## **8 Références**

1. Page web du Comité de Parents des Écoles de Montréal, 2025  
<http://www.cssdm.gouv.qc.ca/conseils-comites/comite-parents/>
2. Coffre à outils du site web du Regroupement des Comités de Parents Autonomes du Québec (RCPAQ) ; <https://rcpaq.org/coffre-a-outils/comite-de-parents/>
3. Ministère de l'Éducation du Québec, Rôle des parents et de la communauté dans la réussite éducative et dans la valorisation de l'éducation, 2e édition, 2021  
[https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/publications/Parents-communaute-reussite-valorisation.pdf](https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/Parents-communaute-reussite-valorisation.pdf)